



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

Conseil Municipal
Du 19 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle 1, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire.

Membres en exercice : **27**
Date convocation : **6 juin 2025**
Présents : **19**
Votants : **25**

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire
Catherine BARBERO, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Ngoc Loi TRAN, Isabelle JODIN, Adjoints
Sandrine MARTINS, Marie-Agnès DESCOUX, Jean-Marc SIOZAC, Patrick MICHEL, Isabelle DUPRÉ, Christophe LASSERRE, Serge POIGNANT, Brigitte FOULON, Hervé GUISE, Magali BOUARFE, Franck PARIS, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Claude SCHAEFFER	a donné pouvoir	à	Fanny BILLY
Charlotte LE MAITOUR	a donné pouvoir	à	Sandrine MARTINS
Mildred PUISSANT	a donné pouvoir	à	Serge POIGNANT
Nathalie BEELS	a donné pouvoir	à	Magalie BOUARFE
Jean-Marc LONGEQUEUE	a donné pouvoir	à	Hervé GUISE
Mapril BAPTISTA	a donné pouvoir	à	Christophe PRUDHOMME

ETAIENT ABSENTS :

Jean BEDU, Dominique FRANÇOISE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Hervé GUISE a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

DELIBERATION N° 2025-26 : FINANCES – AFFECTATION DU RÉSULTAT – EXERCICE 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU le budget primitif de l'exercice 2024 (pas de décision modificative en 2024) ;

VU le compte administratif relatif à l'exercice 2024 ;

VU l'avis de la commission Finances et Vie économique qui s'est réunie le 16 juin 2025 ;

ENTENDU l'exposé de Madame Catherine BARBERO, 1ère Adjointe au Maire en charge de la Communication - Relations institutionnelles - Démocratie Locale - Vie des Quartiers - Administration générale - Finances et Vie économique - Commerces,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour 7 abstentions (H. GUISE, N. BEELS, F. PARIS, M. BOUARFE, J-M. LONGEQUEUE, C. PRUDHOMME, M. BAPTISTA)

CONSTATE les éléments suivants :

Résultat de Fonctionnement à affecter :	1 497 112,41 €
Résultat d'Investissement à affecter :	44 316,58 €
Restes à réaliser de la section d'investissement (RàR) :	- 75 820,11 €

DIT que le besoin de financement N-1 de la section d'investissement (1068) s'établit comme suit :

Solde d'exécution d'investissement reporté	44 316,58 €
Solde des restes à réaliser	- 75 820,11 €
Besoin de financement (solde d'investissement corrigé des restes à réaliser)	31 503,53 €

DÉCIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2024 comme suit :

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (ligne R001) :	4 316,58 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) :	31 503,53 €
Résultat de fonctionnement reporté (ligne R002):	465 608,88 €

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 19 juin 2025

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire



Arnaud BRUNET